



Les Essentiels



1^{ère} SESSION : 10 au 14 juin 2024
2^{nde} SESSION : 4 au 8 nov. 2024
PARIS

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT

Réglementation - Responsabilité

Ethique et déontologie - Cadre budgétaire

OBJECTIFS

Maîtriser les connaissances dans les domaines suivants :

- législatifs et réglementaires,
- éthiques et déontologiques,
- budgétaires et comptables.

Appréhender les évolutions en cours.

POUR QUI ?

Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.



PRÉ REQUIS

Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

NOMBRE DE STAGIAIRES

16 maximum.

DURÉE

4,5 jours, soit 30 heures.

COÛT

1 200 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets, supports pédagogiques (livret d'accueil, présentation interactive), exercices de mise en situation.

MOYENS D'ÉVALUATION

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas, ...

MOYENS TECHNIQUES

Support papier, projection animation sur tableau blanc.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

1^{ère} demi-journée, de 10 h 00 à 13 h 00

- Les grandes dates de la politique du handicap,
- Historique et rappel du contexte réglementaire, législatif des ESSMS.

2^{ème} demi-journée, de 14 h 00 à 17 h 00

- La réglementation propre aux ESAT.

3^{ème} demi-journée, de 9 h 00 à 13 h 00

- La politique inclusive en France : impacts sur le secteur protégé et perspectives (rapport IGAS/IGF, la réforme de la tarification, l'OETH, la transformation de l'offre, ...).

4^{ème} demi-journée, 14 h 00 à 17 h 00

- Politique économique et politique d'accompagnement : antinomie ?
- Le management des RH, la rémunération des ouvriers d'Esat : réglementation et impacts.

5^{ème} demi-journée, de 9 h 00 à 13 h 00

- La réglementation propre aux ESAT : contexte et évolution réglementaire, responsabilités et délégations.

6^{ème} demi-journée, de 14 h 00 à 17 h 00

- Rôle de la direction et outils à disposition : les moyens à mettre en place (fiches de poste, délégations, ...),
- Les conséquences,
- Les pratiques.

7^{ème} demi-journée, de 9 h 00 à 13 h 00

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

8^{ème} demi-journée, de 14 h 00 à 17 h 00

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

9^{ème} demi-journée, de 9 h 00 à 12 h 00

- Les budgets des ESAT : pratiques et obligations - moyens de contrôle,
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTS



Franck NACCACHE, Expert en gestion financière, Commissaire aux comptes - Cabinet Jégard Créatis

Maître Philippe PATAUX, Avocat associé, Membre du comité de direction - Cabinet Barthélémy Avocats

Didier RAMBEAUX, Directeur de Pôle d'ESAT, ex Directeur RH dans l'industrie, Président d'ANDICAT